

46

LEGATION DE SUISSE, LONDRES

-2 SEP. 1940 06537

L. A. 7. 1940. JR/RHO.
DOSSIER N°

Londres, le 23 août 1940.

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai déjà eu l'honneur de renseigner votre Département sur le résultat de ma démarche au sujet des récents survols du territoire suisse par des avions britanniques, mais je voudrais vous donner ici une impression un peu plus personnelle sur la manière dont, soit le Foreign Office, soit la presse en général, ont réagi à notre protestation.

Une première constatation c'est que les Anglais n'ont nullement cherché à décliner leur responsabilité au sujet de ces incidents; bien au contraire, et quoique la réponse officielle à ma note parle de "survol commis par inadvertance" il faut admettre que les aviateurs anglais n'ont probablement pas exclu à l'avance la possibilité de survoler notre territoire si cela leur paraissait une nécessité impérieuse pour des motifs militaires:

La note du Foreign Office parle de conditions atmosphériques défavorables. Cela paraît valoir à la rigueur pour les erreurs de parcours sur les régions frontalières: mauvaise visibilité, etc. En revanche, cela n'est évidemment qu'un prétexte lorsqu'il s'agit de vols en transit vers le nord de l'Italie, par exemple, où le survol du territoire suisse est motivé de toute évidence par des raisons différentes.

Monsieur M. Pilet-Golaz,
Chef du Département Politique Fédéral,

BERNE.



- 2 -

Des déclarations faites par Lord Halifax, j'ai acquis la certitude que des ordres ont été donnés aux aviateurs britanniques d'éviter le survol de notre territoire; si donc il a été dérogé à ces ordres quelles peuvent en être les raisons? En ce qui concerne les vols sur le nord de l'Italie, le raccourci que représente le passage sur la Suisse est évident. Il comporte une économie de benzine appréciable, et un entretien que j'ai eu à ce sujet avec un haut fonctionnaire de l'Air Ministry me prouve que la question avait son importance. C'est également une économie de temps extrêmement importante au moment où les nuits sont encore assez courtes pour des vols de bombardiers sur l'Italie. D'autre part il est possible que l'aviation anglaise cherche à concentrer tous ses efforts sur l'Italie du Nord immédiatement avant que le froid ne rende plus difficiles les vols à haute altitude des bombardiers anglais. En tous les cas il semble que les Anglais, en cherchant à atteindre les centres industriels du Nord de préférence, espèrent créer une atmosphère de mécontentement dans cette région de l'Italie qui n'aurait jamais été très enthousiaste pour la guerre. Peut-être le gouvernement britannique va-t-il jusqu'à espérer que le monde industriel italien, réalisant le tort que leur cause la guerre avec la Grande-Bretagne, serait de la sorte amené à déclencher un mouvement en faveur de la cessation des hostilités entre les deux pays.

Quels que soient les motifs de ces survols, leur gravité en ce qui nous concerne demeure la même et ce que je me suis efforcé à démontrer à mes divers interlocuteurs. Avant l'invasion de la Belgique et de la Hollande, je sais que les gouvernements de

- 3 -

ces pays avaient protesté à plusieurs reprises contre le survol de leurs territoires par les avions britanniques. Il serait intéressant de connaître quelle avait été l'attitude du gouvernement britannique à ce moment-là. Nul doute que Monsieur le Ministre de Fury et Monsieur le Ministre de Stouts pourraient vous renseigner à ce sujet. Peut-être serait-il également possible d'obtenir des renseignements du gouvernement belge, actuellement en France. Quant au gouvernement hollandais, il est si étroitement lié au gouvernement britannique qu'une démarche d'information n'aurait, je le crains, pas de résultat satisfaisant.

Cette importante question retient, soyez-en certain, toute mon attention, car je me rends compte des répercussions sérieuses que de nouveaux incidents de ce genre pourraient avoir pour nous. Malheureusement je crains qu'il ne faille pas exclure la possibilité de leur répétition bien que le gouvernement britannique ne puisse avoir de doute, après notre démarche, de notre intention de nous opposer par tous nos moyens à de tels survols de notre territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma très haute considération.

